

A.P.E. DU TRIOLET DE MINZIER

Règlement de la brocante :

→ La vente de boissons, ainsi que la petite restauration est strictement réservée à l'APE du Triolet.

→ Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...) et à ne vendre aucun objet volé. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

→ Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

→ L'exposant s'installe **entre 6h00 et 8h00**. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide-greniers. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

→ Les places non occupées après **8 h 30** ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

→ Pour des raisons de sécurité aucun départ ne sera autorisé avant 18h00, sauf accord de l'association.

→ Tout emplacement devra être laissé aussi propre qu'à l'arrivée. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

→ La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Un café et un croissant seront offerts à chaque exposant avant 8h00.

RENSEIGNEMENTS

06.34.77.88.05 / www.apeletriolet.fr

(répondeur)

BROCANTE VIDE-GRENIERS DU 12 SEPTEMBRE 2010

Bulletin d'inscription : à renvoyer avant le 01.09.2010

APE Le Triolet Le Pont Fornant Minzier 74270

Mr. Mme Mlle.....

Adresse complète :

Code Postal :Localité

Téléphone : Email :

Profession :

Professionnel : N° d'inscription au R.C.....
(Joindre une photocopie)

Particulier : (Joindre la photocopie de la carte d'identité recto verso indispensable)

Objets proposés à la vente :

Je réserve un emplacement pour la **Brocante du 12 septembre 2010**

! Tarif de réservation progressif !

Jusqu'au 31 juillet 3€ le ml jusqu'à la veille 4€ d jour même sur place 5€

Nombre de ml (2m de prof.)x€=

Joindre un chèque libellé au nom de l'APE Le Triolet

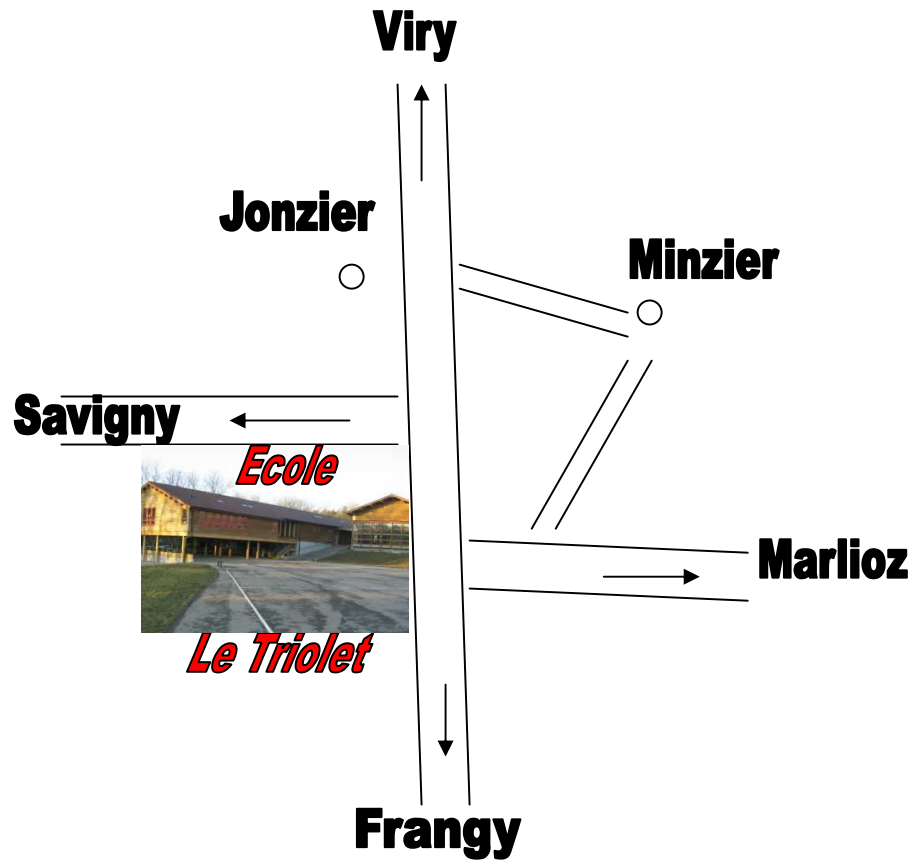
D'un montant de :.....€

Correspondant à :.....ml

POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE

MINZIER

Plan de situation



La manifestation se déroule dans la cour de l'école « Le Triolet ».

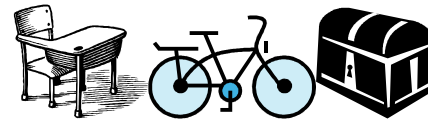
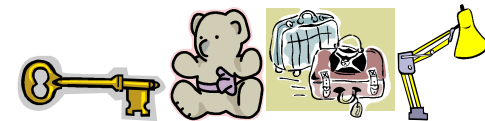
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

L'entrée de la brocante est libre aux visiteurs

11^{me} VIDE-GRENIERS

*Organisé par l'Association des
Parents d'Elèves DU TRIOLET*

Dimanche 12 septembre 2010



Renseignements

apeletriolet@yahoo.fr / 06.34.77.88.05

Buvette
&
Restauration